



Conditions générales de ventes de bilan professionnel collaboratif

Article 1^{er} : Objet

En exécution des présentes Conditions Générales de Vente, Ensemble & Compagnie s'engage à organiser la prestation de bilan professionnel collaboratif.

Article 2 : Nature et caractéristique de la prestation de bilan professionnel collaboratif.

La prestation a pour objectif d'accompagner le membre dans la définition et la réalisation de son projet professionnel par un travail en groupe autonome collaboratif.

Le programme figure en annexe des présentes CGV (annexe 1).

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux la prestation, le membre est informé qu'il est nécessaire de s'assurer de son autonomie de travail (production écrite et expression orale). Cette autonomie est validée par la possession par le stagiaire d'un diplôme de niveau de niveau II selon la nomenclature nationale des niveaux de formation (licence, licence LMD, licence professionnelle, bac +4 master 1, et au-delà). Des dérogations peuvent être délivrées par Ensemble & Compagnie sur demande du membre et après examen de son expérience professionnelle.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation est organisée pour un groupe de quatre stagiaires. La formation se déroule sur 16 séances de travail en groupe, sur une période maximale de 20 semaines (24 semaines pour les formations sur les mois de juillet/août).

Chaque stagiaire se voit remettre en début de formation :

L'accès à la plate-forme Ensemble1job qui inclut :

- Le planning de chaque séance de groupe et les outils de suivi de chaque séance
- Le planning de travail individuel
- L'espace de travail collaboratif et les supports de travail à remplir en ligne
- L'accès à la communauté Ensemble1job par l'application de dialogue collaborative SLACK
- Le complément de méthode en support papier (support papier 150 pages + modèles dématérialisés)
- Le guide détaillé des deux premières séances en support papier

Le groupe se réunit chaque semaine pour une séance de travail d'une durée qui varie de 1 heure 30 à 2 heures 30.

Ensemble & Compagnie assure :

- E-accompagnement : Un accompagnement méthodologique individuel par la relecture et observations de tout document à produire par chaque stagiaire,
- E-accompagnement : Une assistance méthodologique par e-tutorat pendant toute la durée de la méthode,
- E-accompagnement : Un suivi hebdomadaire de l'avancement du groupe,

Les conditions détaillées figurent au programme en annexe des présentes CGV (annexe 1).

Article 5 : Dispositions financières

Le prix de la prestation est fixé à **450€ TTC**, sauf offre spéciale ponctuelle ou partenariat. Chaque client reçoit avant le paiement en ligne de la prestation un tuto qui lui explique la procédure de paiement et de démarrage de la prestation Ensemble1job (accès à la plateforme de bilan professionnel collaborative, inscription sur SLACK et démarrage du groupe).

Article 6 : Engagement de confidentialité

Chaque membre de Ensemble1job s'engage :

- A ce que la méthode ne soit pas divulguée ni susceptible de l'être directement ou indirectement à tout tiers ;
- A ce que toute information et document ne soient **ni copiés, ni reproduits, ni dupliqués en partie ou en totalité**, sur quel que support que ce soit ;
- Le membre s'interdit toute utilisation des informations et documents pour son compte personnel ou pour le compte de tiers ;
- Le membre s'engage à restituer immédiatement à première demande, ou à détruire après accord d'Ensemble1job toutes les informations et documents et leurs éventuelles reproductions, duplications, copies ;

Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait d'Ensemble & Compagnie ou de l'abandon du stage par le membre pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié.

Si la prestation est non exécutée du fait d'Ensemble & Compagnie, le membre recevra le montant des prestations non exécutées au prorata temporis du nombre de séances restant à courir, au titre de dommages & intérêts, en exécution des articles 1146 et suivant du Code Civil.

Si le membre abandonne la formation en cours, les sommes non encore payées au titre de la prestation seront dues au titre de dommages & intérêts, en exécution des articles 1146 et suivant du Code Civil.

Si le membre est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Délai de rétractation et possibilité de renonciation

Chaque membre Ensemble1job dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de paiement de la prestation Ensemble1job.

Pour l'exercer, il peut envoyer un mail avec AR indiquant comme objet EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION à claire.dupuis-surpas@ensemble1job.fr.

Par ailleurs, Ensemble1job fournit un service de bilan professionnel collaboratif. Ce service consiste en la constitution d'un groupe de travail de 4 personnes à proximité géographique et l'accès à la plate-forme de bilan collaboratif Ensemble1job.

- Dès son entrée dans un groupe Ensemble1job, chaque membre a accès à l'intégralité des RESSOURCES fournies par Ensemble1job ;
- Si un groupe de trois personnes est prêt à démarrer à proximité géographique, le groupe Ensemble1job peut démarrer dès la signature de la présente convention ;

Compte tenu de la singularité du bilan professionnel collaboratif Ensemble1job, qui implique un engagement de chaque membre vis-à-vis des autres membres de son groupe, et pour respecter ces dispositions légales, la société Ensemble & Compagnie a décidé de ne pas démarrer de groupe avant l'expiration de ce délai légal de 14 jours. Cependant, pour répondre à la volonté des membres de démarrer rapidement Ensemble1job, vous pouvez utiliser la possibilité légale qui vous est offerte de **renoncer à votre délai de rétractation** (article L221-25) **pour démarrer votre groupe le plus rapidement possible.**

Article 9 : RGPD

Ensemble & Compagnie s'engage par principe et explicitement à respecter les dispositions du Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Article 10 : Médiation

Tout membre Ensemble1job a la possibilité, en cas de litige non résolu, de saisir **gratuitement** le médiateur par l'association nationale des médiateurs. <http://www.anm-mediation.com/index.php/fr/>